

## TÉMOIGNAGES

JEUDI 28 avril 1960,

9 heures et demie du matin

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre. Mardi dernier, M. McGregor a proposé, appuyé par M. Pigeon, que soient déposés certains documents relatifs à l'enquête menée par les hauts fonctionnaires des chemins de fer Nationaux du Canada. J'ai parlé depuis à M. McGregor. Je crois qu'il est disposé à retirer sa motion. N'est-ce pas, monsieur McGregor?

M. MCGREGOR: Les lettres en cause ne renferment aucun renseignement important, semble-t-il. Donc, s'il en est ainsi, je retirerai ma motion.

M. PIGEON: J'abonde dans ce sens.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, que décidez-vous à ce sujet? Êtes-vous d'avis qu'on doit abandonner cette motion?

(Assentiment).

Le PRÉSIDENT: Il n'y a pas d'opposition? Je déclare donc qu'il en est ainsi décidé.

Messieurs, notre Comité siège depuis le 14 mars et fait enquête sur l'administration du pont Jacques-Cartier. Une foule de renseignements utiles nous ont été fournis par les témoins du Conseil des ports nationaux qui ont comparu devant notre Comité. Toutefois, on fait à Montréal, à l'heure actuelle, le procès de six anciens péagers qui, si je ne me trompe, comparaitront devant le juge mardi de cette semaine; ce procès se poursuivra pendant quelque temps.

Si notre Comité poursuit ses délibérations à ce propos, il se peut fort bien qu'un membre du Comité, ou un témoin, puisse, par inadvertance, dire quelque chose qui influencerait l'affaire à Montréal. J'estime donc, — et vous partagez sans doute mon sentiment, Messieurs, — qu'en toute justice envers les inculpés de Montréal, ce ne serait pas jouer franc jeu si, vu que leur procès a commencé, nous poursuivions notre enquête pendant qu'il est en cours. Nous sommes en pays démocratique où tout accusé est considéré innocent tant que le tribunal ne l'a pas déclaré coupable. Les personnes en cause ont droit à un juste procès et on ne devrait pas les mettre en jugement devant deux tribunaux à la fois, le tribunal de Montréal et le haut tribunal du Parlement.

Alors, Messieurs, j'aimerais qu'on propose que le Comité s'ajourne maintenant jusqu'à nouvelle convocation du président.

M. HOWE: Monsieur le président, je suis heureux de faire une proposition dans ce sens.

M. PAYNE: J'appuie une telle proposition.

M. MCPHILLIPS: Pouvons-nous maintenant débattre cette question, Monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. PAYNE: Ces personnes ont-elles décidé de la forme de procès qu'elles entendent subir? L'instruction préliminaire de l'affaire a-t-elle commencé ou les accusés ont-ils opté pour que leur cause soit entendue par un juge de première instance?